

COMMUNE D'ÉCHILLAIS
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE

**TRANSFERT D'OFFICE DE VOIES OU PORTIONS DE VOIES DANS LE DOMAINE PUBLIC
DE LA VOIRIE COMMUNALE**

DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UNE PARTIE DE LA VOIE COMMUNALE « ROUTE DE SOUBISE »

Le public est informé qu'il sera procédé à un enquête publique conjointe sur les projets suivant :

- le projet de transfert d'office de voies ou portions de voies dans le domaine public de la voirie communale
- le projet de déclassement du domaine public communal d'une partie de la voie n° 55 « route de Soubise » matérialisée, après bornage, par les parcelles AK 330, 331, 332, 333.

L'enquête, d'une durée de 30 jours, s'ouvrira à la mairie d'Echillais. Elle se déroulera du lundi 30 septembre au jeudi 31 octobre 2019 inclus.

Les présents dossiers, ainsi qu'un registre d'enquête, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront déposés en mairie (rue de l'église 17620 ECHILLAIS) pendant toute la durée de l'enquête, afin que chaque personne intéressée puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet les jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30).

Par ailleurs, les dossiers seront consultables sur le site internet de la mairie d'Echillais (<https://www.mairie-echillais.fr>), rubrique actualités et une adresse courriel (mairie@ville-echillais.fr) sera indiquée sur le site internet à la rubrique précitée, afin que les personnes intéressées puissent prendre connaissance des dossiers et adresser leurs observations éventuelles par voie dématérialisée.

Monsieur Albert-Jean MILLOUR, retraité de la fonction publique territoriale, résidant 85 rue Pierre Loti 17300 ROCHEFORT, est désigné pour exercer les fonctions de commissaire-enquêteur. Il recevra, en personne, les observations du public dans les locaux de la mairie d'Echillais lors des permanences prévues :

- le lundi 30 septembre 2019, de 9h00 à 12h00
- le mercredi 16 octobre 2019, de 13h30 à 16h30
- le jeudi 31 octobre 2019, de 13h30 à 16h30

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront consultables en mairie et publiés sur le site internet de la Mairie d'Echillais.

Le conseil Municipal se prononcera, à l'issue de la réception du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, sur la finalisation de la procédure de transfert d'office et de déclassement, au vu desdites conclusions et des observations formulées par le public.

Pour toute information : mairie d'Echillais : 05 46 83 03 74 ou mairie@ville-echillais.fr

Le Maire, Michel GAILLOT

Mairie d'Échillais

2, rue de l'Église 17620 ÉCHILLAIS

Tél. 05.46.83.03.74

Courriel : mairie@ville-echillais.fr

Site : ville-echillais.fr

